

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité / Current Events Current Events

Rémi Moreau

Volume 73, Number 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092484ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092484ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2005). Faits d'actualité / Current Events. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(3), 407–419.
<https://doi.org/10.7202/1092484ar>

Assurances et gestion des risques, vol. 73(3), octobre 2005, 407-419

Insurance and Risk Management, vol. 73(3), October 2005, 407-419

Faits d'actualité/Current Events

par Rémi Moreau

I. Quelques chiffres préliminaires sur les catastrophes naturelles de 2005 assumées par l'industrie américaine des assurances

Les assureurs américains ont dû déboursé environ 920 millions de dollars pour l'ensemble des catastrophes naturelles du second trimestre, un chiffre qui se compare avantageusement au 2,3 milliards de dollars versé au second trimestre de 2004, au 5,1 milliards de dollars du second trimestre de 2003 et au 6,2 milliards de dollars du second trimestre de 2001. Au total, pour la première moitié de 2005, les assureurs américains devraient déboursé quelque 3 milliards de dollars, dans la foulée d'une douzaine de catastrophes naturelles qui se sont manifestées dans 37 États.

Le troisième trimestre, marqué jusqu'à présent par quatre grands ouragans tropicaux, risque de faire mal. Dennis, Emily, Katrina et Rita devraient engendrer des pertes largement supérieures au trimestre précédent.

Rappelons que l'ouragan Dennis, de catégorie 3, le premier de la série des grands ouragans tropicaux, qui s'est manifesté vers le 10 juillet, a tué 44 personnes en Haïti, 16 à Cuba, une en Jamaïque, 7 en Floride et une dans le Mississippi. L'ouragan a provoqué des dommages évalués à quelque 950 millions de dollars.

L'ouragan Emily, de catégorie 4, qui frappait le Mexique le 17 juillet la frontière texane américaine le 20 juillet, a épargné les assureurs, puisque les dommages assurés s'élèveraient, selon certaines estimations initiales, à environ à 400 millions de dollars dans le Yucatan et 200 millions de dollars au Mexique. Auparavant, en Jamaïque, quatre morts ont été imputés à l'ouragan. Et deux pilotes d'hélicoptères ont péri en tentant d'évacuer une plate-forme pétrolière, au large du Mexique.

Les tempêtes tropicales Cindy, en juillet, et Arlène et Bret, en juin, les avaient précédés. Au total, ces cinq tempêtes tropicales, formées en moins d'un mois, ont accentué la nervosité des producteurs pétroliers sur le golfe du Mexique, lequel concentre 25 % des infrastructures pétrolières aux États-Unis. On s'attendait alors à des baisses drastiques de barils des stocks bruts et à une hausse des cours boursiers à New York, alors sous la barre de 60 dollars. On connaît la suite... Katrina et Rita! Deux ouragans qui vont peser lourd dans l'ardoise de l'industrie, car les dégâts assurables coûteraient 40 milliards de dollars pour le premier et 5 milliards de dollars pour le second.

2. La nature s'est déchaînée en Europe, en cette fin d'été 2005

Alors que la France entière baignait dans la sécheresse, en début d'août, après plusieurs mois marqués par un très fort déficit pluviométrique, et que le Portugal était aux prises avec des feux de forêt d'une rare intensité, faisant au moins 15 morts et détruisant quelques 140 000 hectares de forêt, d'autres parties de l'Europe commençaient à souffrir des conditions extrêmes inverses de dame Nature. Pluies torrentielles, inondations, glissements de terrain, effondrements de barrages ou d'autoroutes, autant de causes qui ont fait de nombreuses victimes et de nombreuses villes et communes sinistrées, en Autriche (4 morts), dans le sud de l'Allemagne, en Bulgarie (26 morts), en Suisse (6 morts) et en Roumanie (25 morts).

Les dommages à la charge des assureurs ont été évalués à 260 millions d'euros sur un total, pour l'ensemble des pays touchés, de 650 millions d'euros.

3. Les accidents mortels de la route au Québec

Selon les statistiques rendues publiques par la Société de l'assurance automobile du Québec, le nombre de personnes ayant péri sur les routes du Québec fut plus élevé au cours des quatre premiers mois de 2005 que lors de la période correspondante de 2004. Entre janvier et avril dernier, la route a fait 209 décès, comparativement à 141 pour la même période en 2004. Entre janvier et juin, 343 personnes ont perdu la vie comparativement à 258 pour la même période l'an dernier, soit une augmentation de 33 % des décès.

En 2004, on a recensé au Québec 647 victimes de la route, soit 24 de plus qu'en 2003.

Le meilleur bilan à vie de la SAAQ, soit 610 victimes, remonte à 2001. À titre de comparaison, on comptait, en France, uniquement en

juillet, 566 morts de la route, engageant le premier ministre lui-même, Dominique de Villepin, à reprendre le dossier de la sécurité routière.

4. Le risque cybernétique et son assurance en continue croissance

La prolifération de Internet, une technologie maintenant utilisée par plus de 50 % de la population partout en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, s'explique, en partie, par l'engouement de la nouvelle génération : 89 % des 12/17 ans l'utilisent régulièrement et 99 % y ont recours sporadiquement. Les choix ne manquent pas; on dénombre près de 12 milliards de pages sur la grande toile.

Le succès Internet repose d'abord sur quelques entreprises, dont Google, le premier moteur de recherche sur Internet, aussi la première entreprise Internet à oser mettre pied sur le marché boursier en 2000. En cette dernière année, la valorisation boursière a triplé, grimant de 23 milliards à 77 milliards de dollars. Parlant de ce moteur de recherche, en constante compétition avec Yahoo, on ne peut passer sous silence un projet en chantier, *Google Print*, la plus grande bibliothèque virtuelle au monde. Google projette d'y numériser plus de 15 millions de livres. Le moteur de recherche de Google permet de compiler quelque 10 milliards de pages indexées et enregistre quelque 150 000 requêtes par seconde. Il a multiplié les services de recherche spécialisés. Google exploite aussi un service de messagerie instantanée (messages écrits et téléphonie sur web).

Internet est-il un espace où le droit n'a pas de prise, où tout est permis ? La réponse est non. La gestion des risques, mais d'abord la connaissance des risques, est capitale pour les entreprises qui frayent dans le cyberspace. Une récente de Swiss Re, publiée en 2000, *Droit et assurance sur Internet*, fait le point sur cette question, sous l'angle d'une étude de cas.

Le développement d'Internet a aussi des incidences dans le champ des entreprises d'assurance, la plupart des produits assurantiels étant maintenant commercialisés sur la grande toile.

Enfin, l'assurable jouit maintenant d'une gamme de couvertures appropriées à l'évaluation de ses risques, tant traditionnels (dommages matériels, dommages immatériels, pertes d'exploitation, responsabilité civile) qu'exotiques (pannes de réseaux, détournements de données, virus informatiques, violations des droits d'auteur, espionnage industriels). Selon *The Betterly Report*, la prime d'assurance cybernétique, aux États-Unis, en 2004, se situait autour de 300 millions de dollars, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente.

5. Série noire aoûtienne dans le transport aérien

La série noire du mois d'août 2005 s'est soldée par un triste bilan : 5 accidents, dont quatre mortels.

Au total, 437 passagers sont décédés, de janvier à août 2005, un nombre supérieur à toute l'année 2004 (410 morts). Remontons brièvement le fil du temps.

Le cinquième : un avion de ligne de la compagnie péruvienne Tans s'est écrasé dans la jungle amazonienne, le 23 août, à quelque 500 kilomètres de Lima, alors qu'il tentait de se poser sans train d'atterrissage à environ 9 kilomètres de la piste. La chute du Boeing 737 qui avait 93 passagers à son bord a provoqué la mort de 37 personnes. L'appareil construit en 1981, assuré par le Lloyds, était évalué à plus de 3,5 millions de dollars. Depuis 1992, c'est le sixième accident d'avion subis par cette compagnie.

Le quatrième accident et le troisième mortel : le crash de l'avion de la compagnie Colombienne West Caribbean Airways, qui a fait, le 16 août, 160 victimes (152 passagers et 8 membres d'équipage), tous des Français de Martinique. L'appareil, d'une valeur de 5 millions de dollars, était assuré par le Lloyd's. Le coût du sinistre est estimé à 50 millions de dollars environ.

Deux jours plus tôt, le 14 août, le crash près de Grammatiko, au nord-est d'Athènes, d'un Boeing 737 chypriote, le plus grave dans l'histoire de la Grèce, a fait 121 victimes, la majorité des Chypriotes.

L'ATR-72 de Tuninter, qui s'est abîmé en mer, au large de la Sicile, le 6 août, a provoqué la mort de 13 personnes.

Le 2 août, un Airbus 340 d'Air France a pris feu en bordure de l'aéroport Pearson de Toronto suite à un atterrissage raté. Les 297 passagers et 12 membres de l'équipage ont tous réussi à sortir de l'avion avant que l'incendie se propage. Assuré par le pool La Réunion Aérienne de Paris, l'appareil, complètement détruit, était évalué à 131 millions de dollars. Le coût global du sinistre pourrait s'élever à 200 millions de dollars, même s'il n'y a pas eu de victimes, car Air France et ses assureurs furent immédiatement confrontés à deux recours collectifs, les passagers réclamant 325 millions de dollars en dommages.

Pourtant, on dit que la sécurité s'améliore depuis une dizaine d'années. Les statistiques sont formelles, l'avion étant le mode de transport le moins dangereux, la route (moto, vélo, voiture) étant infiniment plus meurtrière. 2004 a été l'année où le nombre d'accidents a été le moins élevé depuis 1945, soit 410 victimes (par rapport

à 1 200 000 victimes de la route). Le problème reste les charters, à l'origine de la moitié des accidents aériens en 2004, bien qu'ils ne représentent que le dixième du trafic. Trois accidents dramatiques de ce mois d'août étaient le fait de ces compagnies. La Commission européenne a adopté une proposition de règlement, en février, approuvée en avril par les 25 États membres, portant sur la création d'une liste noire répertoriant les compagnies aériennes les moins sûres. Tous les États membres devront dorénavant diffuser des informations substantielles sur les compagnies qui ont connu des interdictions et des restrictions de vol pour des motifs de sécurité. Si le Parlement européen adopte le règlement, en septembre ou en octobre, la liste noire devrait être en vigueur en début d'année et publiée sur le site Internet de la Commission européenne. Cette liste est cependant déjà en vigueur dans plusieurs pays individuellement.

6. Les nouvelles règles de Solvabilité II élaborées par la Commission européenne

Le monde de l'assurance européenne a cinq ans pour mettre en application les nouvelles règles de Solvabilité II, en voie d'élaboration par la Commission européenne. La directive Solvabilité II devrait être publiée à la fin de 2006 et la nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en 2010, le temps que les États membres transposent la directive dans leur dispositif réglementaire national.

Solvabilité II va changer la donne pour les sociétés d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance. La nouvelle réglementation ne portera plus simplement sur l'application de ratios relativement simples, décrétées par Solvabilité I, mais portera sur l'intégralité des risques des entreprises, permettant une allocation efficace du capital. En clair, les entreprises d'assurance devront mettre en place un processus de gestion des risques avec identification des causes, des effets et de la probabilité de survenance de chaque risque pouvant avoir un impact significatif sur la solvabilité.

Les acteurs du secteur doivent donc commencer à s'y préparer, en identifiant les principaux chantiers de travail, selon une recommandation du cabinet d'audit Ernst & Young. Il sera donc impérieux de mettre en place des procédures pour mesurer, sur les plans qualitatifs et quantitatifs, chaque risque identifié, et leur interdépendance, à savoir cinq types de risques : les risques de souscription, de crédit, de marché, de liquidité et d'opération. Les entreprises devront aussi effectuer régulièrement des tests à partir de scénarios de catastrophe.

Processus d'implantation d'un projet solvabilité II

ÉTAPES	Gestion et contrôle	Solvabilité II	Allocation du capital
1. Concevoir le projet d'implémentation	A	A	A
2. Identifier les risques	B	B	B
3. Analyser les risques	C	C	C
4. Évaluer les risques	D	D	D
5. Réduire les risques	E	E	E
6. Surveiller les risques	F	F	F
7. Définir les besoins en capital		G	
8. Ajuster les produits, les processus et investissements			G
9. Mesurer la performance			H

Voir *L'Argus de l'assurance*, No 6939.

7. Les dix premiers courtiers mondiaux en 2004

Le magazine *Business Insurance* publiait, dans son édition du 18 juillet, la liste des dix premiers courtiers d'assurance mondiaux, suivant leurs revenus en 2004. De ce nombre, tous sont américains, excepté deux anglais (3 et 6) et un Sud Africain (9). Voici un aperçu :

Compagnie	Président et chef de la direction	Revenus courtage 2004 (en dollars américains)
1. Marsh & McLennan Cos. Inc.	Michael G. Cherkasly	10 365 000 000
2. Aon Corp.	Gregory C. Case	6 902 000 000
3. Willis Group Holdings Ltd.	Joe Plumeri	2 205 000 000
4. Arthur G. Gallagher & Co.	J. P. Gallagher Jr.	1 325 200 000
5. Wells Fargo & Co.	Kevin W. Conboy	943 728 000
6. Jardine Lloyd Thompson Group	Ken Carter	857 844 000
7. BB&T Insurance Services Inc.	H. Wade Reece	679 748 000
8. Brown & Brown Inc.	J. Hyatt Brown	638 000 000
9. Alexander Forbes Ltd.	Rael Gordon	635 000 000
10. Hilb Rogal & Hobbs Co.	Martin L. Vaughan III	609 000 000

8. Le réassureur American Re coûte cher à la maison mère munichoise

En juillet dernier, Munich Re, le premier réassureur mondial, Munich Re, obligé de recapitaliser sa filiale américaine American Re, a vu fondre son bénéfice de 72 % au second trimestre. Cette filiale lui aurait coûté au total 7,3 milliards de dollars, en additionnant le prix d'achat en 1996 et les diverses injections de liquidité depuis les attentats de 2001. Pis encore, American Re aurait encore enregistré, au premier semestre de 2005, une perte nette de 1,4 milliards de dollars contre un léger bénéfice de 187 millions de dollars au premier semestre de 2004. Que réserve le second semestre, qui risque d'être très coûteux ?

9. L'assurance dans le monde en 2004

Selon la dernière étude *sigma* de Swiss Re, intitulée *L'assurance dans le monde en 2004*, publiée le 23 juin dernier, l'industrie de l'assurance a continué à se développer et sa solidité financière s'est rétablie. Les encaissements de primes dans le monde ont progressé de 2,3 % pour atteindre 3 244 milliards de dollars US. Après avoir reculé en 2003, les assurances vie ont renoué avec la croissance, engrangeant des revenus de primes de 1 849 milliards de dollars US. En assurance de dommages, après deux années de forte croissance, la progression des primes a ralenti, malgré une augmentation atteignant 1 395 milliards de dollars US.

L'étude analyse les marchés assurantiels de 145 pays, mentionnant explicitement 88 d'entre eux. Voici un bref tableau illustrant le développement des principaux marchés d'assurance en 2004 :

Marchés	Primes vie	Primes non-vie	Total
	(en milliard de dollars US)		
Pays industrialisés	1 621,5	1 250,2	2 871,7
États-Unis	494,8	603,0	1 087,8
Japon	386,8	105,6	492,4
Royaume-Uni	189,6	105,2	294,8
France	128,8	65,8	194,6
Allemagne	84,5	106,3	190,8
Italie	82,1	46,7	128,8

Marchés	Primes vie	Primes non-vie	Total
	(en milliard de dollars US)		
Marchés émergents	227,2	145,1	372,2
Asie méridionale et orientale	165,5	64,1	229,6
Amérique latine et Caraïbes	20,2	29,1	49,3
Europe centrale et orientale	11,2	30,4	41,7
Afrique	26,2	11,4	37,6
Proche-Orient et Asie centrale	4,0	10,1	14,1
Monde	1 848,7	1 395,2	3 243,9

10. Retour à la rentabilité pour la réassurance française en 2004

En dépit d'un grand nombre de catastrophes en 2004, les réassureurs français affichent en 2004 des résultats techniques positifs, après six années de pertes. Tel que mentionné dans *L'Argus de l'assurance*, No 6935, il aura fallu trois ans aux réassureurs français pour absorber les pertes du 11 septembre 2001. En 2004, grâce notamment à une politique de restructuration des souscriptions menée vigoureusement depuis 2002, le résultat technique repassait dans le vert (287 millions d'euros) après six années déficitaires.

Le retour à la rentabilité s'explique aussi par une réorientation des réassureurs français sur les risques européens et un retrait de certaines activités aux États-Unis, une croissance du portefeuille en vie et une réduction des branches automobile, transport et aviation.

De plus, les catastrophes naturelles de 2004, d'une ampleur exceptionnelle (34 milliards d'euros), ont eu peu d'impact sur la réassurance française, les réassureurs ne participant qu'à hauteur de 21 % en moyenne au coût des principaux événements.

Par ailleurs, on observe que cette rentabilité s'exerce au détriment de la croissance, car les primes brutes émises sont en recul de 17 %. Voici quelques chiffres, à droite, illustrant les primes brutes émises par les réassureurs français (en millions d'euros) en 2004 et 2003.

	2004	2003
Scor	2 528	3 691
CCR	1 308	1 162
Axa Re	1 264	1 903
Partner Re	797	720
Swiss Re France	548	444
XL Re Europe	314	355
MCR	233	229
AMF	96	109
Prévoyance Re	90	80
Corifrance	32	30

11. Axa et marché japonais

L'assurance japonaise revient de loin. En 1993, lors de l'implosion de la bulle financière et la dégringolade des taux d'intérêts, l'assurance était un milieu paradisiaque : taux d'épargne élevé, clientèle fidèle et rentable, sinistralité clémente (excepté les tremblements de terre). Axa s'y aventurait, cette année-là, créant *ex nihilo* une société d'assurance vie. En 1995, douze ans plus tard, une spectaculaire crise financière modifie ce milieu édénique. Le taux d'épargne a plongé à 4 % du revenu disponible et une déréglementation sans précédent bouleverse le marché dans la foulée d'une nouvelle législation sur l'assurance en 2000. Axa Japan était alors proche de la catastrophe financière.

Mais plusieurs assureurs n'ont pas eu la chance de résister et sont passés sous des capitaux étrangers, dont Nippon Dantai, qui comptait dix millions de clients et 8 000 employés. En 1999, devant trouver d'urgence quelque 15 milliards d'euros, il conclut une alliance avec Axa, alors elle-même au bord de l'échec, qui recapitalise le Japonais en investissant 3,5 milliards d'euros. Cette alliance nipponne permet au groupe français d'avoir accès à des millions de PME ou TPE, car Nippon Dantai bénéficiait d'un partenariat exceptionnel avec 500 chambres de commerce et d'industrie japonaise.

Ayant d'autres atouts en main, Axa importe aussi au Japon des produits courants aux États-Unis et en Europe, mais nouveaux en Extrême-Orient, tel des contrats d'épargne retraite en unités de compte avec des garanties complémentaires comme un bonus lié aux performances des marchés financiers. Axa profite aussi de l'immense potentiel du marché santé en proposant aux assurés âgés d'échanger leur contrat contre une couverture hospitalisation, avec une couverture vie variable.

Axa compte également profiter du vent de changement qui va souffler très fort dans les années qui viennent, celui de la déréglementation bancaire, autorisant les banques à vendre de l'assurance vie épargne depuis 2002. Un marché énorme.

(Texte inspiré de l'article de Jean-Philippe Pié, *L'Argus de l'assurance*, Numéro 6935)

12. La titrisation, une innovation majeure dans le milieu de l'assurance

Ainsi s'exprimait Henri de Castries, président du directoire d'Axa, lors d'un séminaire sur la titrisation, en début de juillet. La titrisation, qui consiste à transférer les engagements des assureurs

vers les marchés financiers, permet de dégager le capital disponible. À titre d'exemple, Axa pourrait titriser 80 % des ses primes de risques de masse en France, soit 800 millions d'euros. Au lieu de mobiliser 16 % de son capital pour ces risques, le groupe ne devrait réserver que 2 %.

13. La Banque CIBC règle hors cours un recours collectif dans la foulée de l'affaire Enron

La Banque CIBC a accepté de verser un montant de 2,4 milliards de dollars US à des investisseurs, réglant ainsi le litige en recours collectif intenté contre elle dans la faillite d'Enron, le courtier américain en énergie. Il s'agit du plus important règlement financier à être effectué par une institution financière dans la foulée de ce scandale.

14. L'Australie adopte une législation imposant un code de conduite aux assureurs en matière d'indemnisation et de souscription

Les assureurs australiens seront dès lors obligés, en juin 2006, de régler les sinistres selon un Code général de pratique (*General Insurance Code of Practice*) élaboré par l'Insurance Council of Australia. Ce Code, dont l'esprit est de régir les bonnes relations entre les entreprises d'assurance et les consommateurs, s'appliquera tant aux assurances des entreprises qu'aux assurances de particuliers.

Voici quelques lignes directrices :

– Prompt règlement du sinistre – Une décision doit être prise dans les 10 jours suivant la réception des informations pertinentes à sinistre par les assureurs.

– Information de l'assurable – Les assureurs doivent informer l'assuré au moins tous les vingt jours de l'état d'avancement des sinistres sous enquête.

– Procédure dite « fast-tract » – Les assureurs doivent développer des modes de règlement rapides ou verser des avances lorsque les assurés peuvent démontrer leur situation financière précaire consécutive à un sinistre.

– Désastres naturels – Les réclamations suivant un désastre naturel peuvent être révisées, après règlement, si l'assuré est d'avis que l'évaluation initiale de la perte été n'a pas été faite de façon complète.

– Refus de couverture – Les assureurs doivent justifier clairement tout refus de couverture et référer le client à un autre assureur, à l’Ombudsman des assurances et à l’Association des courtiers d’assurance de l’Australie.

– Règlement des conflits – Les assureurs devront régler tout conflit potentiel avec les assurés d’une façon transparente, efficiente et suivant un échéancier précis. À titre d’exemple, ils sont obligés de répondre à toutes les plaintes qui leur sont adressées dans les 15 jours suivant la réception des informations complètes liées à ces plaintes.

15. Les attentats de Madrid ont coûté 211,6 millions d’euros

Une étude de l’Université Complutense de Madrid évalue les coûts des attentats du 11 mars 2004 à Madrid à 0,16 % du PIB 2004 de la Communauté autonome de Madrid et à 0,03 % du PIB espagnol.

Par voie de comparaison, les attentats du 11 septembre 2001 ont coûté l’équivalent de 0,79 % du PIB américain en 2001.

16. Le tsunami d’Asie, six mois plus tard

Le total des dons, tant publics que privés (pays et organisations internationales ou privées confondues), avait atteint des montants jamais vus, soit 10 milliards de dollars.

En juillet 2005, six mois après le tsunami d’Asie du Sud et du Sud-Est, qui a tué d’un coup 180 000 personnes (50 000 sont toujours portées disparues), un constat prégnant demeure : une faible partie de l’aide internationale a été utilisée. En effet, 20 % seulement des sommes internationales privées mondiales ont été effectivement dépensées. Certaines contraintes expliqueraient ce bilan. D’une part, l’aide d’urgence, pratiquement terminée, aurait été moindre que prévue; d’autre part, l’aide de reconstruction, longue à se mettre en place, devrait durer 10 ans environ. À titre d’exemple, les experts estiment qu’il faudra quatre ans pour rebâtir la province d’Atjeh, où 500 000 personnes ont été déplacées. Quelque 120 000 habitations détruites sont à reconstruire. Ces derniers mois, l’Agence pour la reconstruction et la réhabilitation d’Atjeh aurait approuvé pour 2,8 milliards de dollars de projets, dont la moitié concerne les infrastructures (ponts, ports et routes).

17. Croissance des groupes d'autoassurance en Californie dans le domaine des accidents du travail et des institutions financières

Malgré la baisse des tarifs d'assurance enregistrée à la suite des réformes dans le domaine des accidents du travail en Californie, en 2003 et en 2004, on assiste depuis quelques années à une recrudescence des SIG (Self-Insurance Groups). Depuis le début des opérations en 2002 du premier groupe d'autoassurance, on compte aujourd'hui 22 groupes autorisés et plusieurs autres groupes en état d'être constitués.

Tel que mentionné précédemment, les assureurs ont passé à l'offensive en réduisant les tarifs de 15 % pour les renouvellements suivant le 1^{er} juillet. Certains envisageraient même des réductions de prime atteignant les 26 %. La forte concurrence des SIG n'est donc pas étrangère à ces réductions.

ABD Insurance & Financial Service, qui gère plusieurs SIG, mentionne également que l'autoassurance gagne de plus en plus les institutions financières, dont au premier chef les banques. Si on exclut quelque 20 % des banques californiennes ayant une sinistralité anormalement élevée, le rapport sinistres à prime des autres banques se situeraient à 30 %. Ce ratio, allié à des frais d'administration moindre que ceux des assureurs traditionnels, permet donc d'envisager le développement de SIG bancaires. À titre d'exemple, les membres du groupe San-Francisco-based Western Independent Bankers association ont vu leur coût réduit de 30 % à 40 % par rapport aux primes qui leur étaient allouées précédemment.

18. La fumée secondaire serait responsable annuellement de coûts médicaux et indirects totalisant 10 milliards de dollars aux États-Unis

Selon une étude de la Society of Actuaries, l'une des premières du genre à être menées, la fumée secondaire s'attaque aussi aux non-fumeurs. Les coûts médicaux s'élèveraient à 5 milliards de dollars et les coûts indirects (pertes de salaires et frais d'incapacité) atteindraient également un montant de 5 milliards de dollars.

L'ensemble des données ont été compilées à partir de quelque 200 études et rapports publiés depuis 1964 relatifs aux impacts du tabagisme sur la santé.

19. Equitas a réglé, en août, six dossiers de sinistres liés à l'asbestose

Équitas, la société de gestion de sinistres en déshérence, créée par le Lloyds en 1992, chargé de gérer les lourds sinistres qui ne pouvaient plus être assumés par les syndicats, au nom des Names (investisseurs), vient de régler 6 sinistres d'asbestose pour un montant de 300 millions de dollars. À ce jour, on compte une trentaine de règlements liés à ce risque, totalisant plus de 2,9 milliards de dollars.

Équitas vient en tête de tous les assureurs pour le règlement de ce type de sinistre, assumé jusqu'à ce jour par l'ensemble des assureurs à concurrence de 7 milliards de dollars. Le sinistre d'asbestose le plus important qui ait été réglé par Équitas est celui de Halliburton, en 2004 (575 millions de \$US).

20. Le coût du réchauffement climatique chiffré par les assureurs britanniques

L'association des assureurs britanniques (ABI), qui regroupe 400 membres, a publié en juin dernier les résultats d'une étude sur le réchauffement climatique. Le coût pourrait atteindre une moyenne annuelle de 27 milliards de dollars d'ici à 2080. Le risque d'inondation, à lui seul, serait multiplié par 15. Le surcoût pour l'Europe continentale pourrait s'élever à 150 milliards de dollars. Les coûts d'assurance annuels reliés à la saison des ouragans pourraient atteindre 175 milliards de dollars aux États-Unis et 40 milliards de dollars au Japon.

Tirant la sonnette d'alarme, l'association professionnelle appelle alors les politiques à l'action : une réduction drastique des émissions de dioxyde de carbone réduirait les surcoûts de 80 % et générerait des gains de 120 milliards de dollars sur les remboursements des dégâts causés par les inondations.